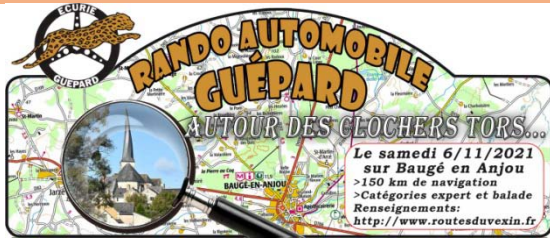


Randonnée Automobile Guépard 2021



- *Autour des clochers tors* –

<http://www.routesduvexin.fr> ou <http://www.guepardonline.fr>

Randonnée TOURISTIQUE *avec road-book*

Samedi 6 novembre 2021

PRESENTATION

1. ORGANISATION

L'Association Ecurie Guépard organise, le samedi 6 novembre 2021, une randonnée touristique automobile dénommée « Randonnée automobile Guépard 2021 », se conformant aux prescriptions du Code de la Route.

Concentration de véhicules anciens et d'exception, elle a pour finalité de les faire rouler dans des conditions de sécurité optimale ; ainsi que de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constitue ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive, et ne fera l'objet d'aucun temps imposé, ni d'aucun classement.

La plaque tournante se situe à Fougeré (49150 Baugé en Anjou). La commune traversée par la randonnée est Baugé en Anjou. Le Chef lieu, Baugé, et les mairies déléguées seront informées par écrit.

Les départs se feront de minute en minute afin d'étaler le flux des participants dans la circulation générale. Le nombre de véhicules participants sera moins de 50.

1.1 Responsable de la randonnée

Ecurie Guépard, représentée par Thierry Coltin, tél : 06 21 16 36 76 – inscriptions voir §2.3
Adresse : lieu La Richardière 49150 Fougeré, Baugé en Anjou

1.2 Programme

Lundi 1^{er} novembre : Clôture des inscriptions

Samedi 6 novembre 2021 :

- de 7h30 à 9h15 : Salle de réception La Richardière, à Fougeré 49150
 - o Café d'accueil et viennoiseries
 - o Accueil des participants, vérification des documents, vérification des véhicules
- 9h15 : briefing sur le déroulé de la manifestation, avec rappel des consignes de sécurité
- 10h00 : départ des participants pour l'étape du matin, de minute en minute
- à partir de 12h00 :
 - o Retour des participants à la salle de réception
 - o Pause repas, buffet froid et boissons
- 13h40 : départ des participants pour l'étape de l'après-midi, de minute en minute
- à partir 17h00 : retour des participants à La Richardière, fin de la Randonnée.
- 18h30 : Corrigés du parcours, Cérémonie de clôture
 - o Apéritif et repas chaud
 - o Soirée musicale avec remise de cadeaux souvenirs à chaque participant

2. PARTICIPANTS

2.1 Véhicules autorisés

Sont admis tous les véhicules construits avant le 01/01/1991, ainsi que les véhicules d'exception postérieurs à cette date, après acceptation par l'Organisateur.

Chaque véhicule devra être régulièrement immatriculé, et posséder un Contrôle Technique valide.

Vérifications des véhicules : l'Organisateur effectuera les contrôles suivants : éclairage et clignotants, sculpture des pneus, sonorité de l'échappement, essuie-glaces, et vérifiera la présence de 2 gilets fluorescents de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation, et d'un extincteur à poudre de 2kg minimum.

2.2 Equipage

Chaque équipage sera composé d'un conducteur et d'un co-équipier. Des accompagnants supplémentaires pourront être acceptés dans le véhicule.

Suivant le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021, le pass sanitaire sera demandé à l'arrivée pour tous les participants, accompagnateurs, et organisateurs. Le pass sanitaire valide est obligatoire. Pour faciliter ces contrôles, nous demandons à tous les équipages qui vont s'inscrire de nous transmettre les copies des éléments de leur pass sanitaire. Si la réglementation s'assouplit, nous vous communiquerons les nouvelles directives.

Pour des raisons de sécurité, un téléphone portable est obligatoire dans chaque voiture.

Vérifications des documents : lors de ces vérifications le conducteur devra présenter les originaux de :

- son permis de conduire en cours de validité
- le pass sanitaire pour les participants et accompagnateurs
- le certificat d'immatriculation du véhicule, et le récépissé de son Contrôle Technique en cours de validité
- l'attestation d'assurance du véhicule
- et l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord.

Une copie de tous ces documents devra être jointe à l'envoi de la feuille d'inscription à la randonnée, afin d'en faciliter les vérifications.

2.3 Inscription

Le droit d'inscription à la randonnée est fixé à 135 €.

Cette participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes :

- Les plaques de l'événement
- Les carnets d'itinéraire (road-books)
- Le café et viennoiseries d'accueil
- Le buffet traiteur du midi
- Le buffet chaud traiteur du soir
- Les cadeaux souvenirs lors de la cérémonie de clôture.

Inscription : la feuille d'inscription ci-jointe dûment remplie et obligatoirement accompagnée du montant de l'inscription à l'ordre de « Ecurie Guépard », est à adresser avant le 1^{er} novembre 2021 (cachet de la Poste faisant foi) à :

ECURIE Guépard.

François DUFOSSE, 10 rue des marronniers 78330 Fontenay le Fleury

Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la randonnée, son droit d'inscription lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 15 jours, l'Organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 45,00€ compte tenu des frais engagés. Si l'équipage ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3. DEROULEMENT DE LA RANDONNÉE

Cette manifestation est avant tout une randonnée touristique de navigation, dont l'objectif est de rallier le point d'arrivée en ayant respecté le parcours proposé par l'Organisateur.

Un carnet de bord sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case après case dans l'ordre des Points de Passage ou Points Remarquables rencontrés tout au long du parcours. Cela permettra à l'Organisateur de vérifier le respect du parcours.

Le parcours est d'environ 160 km au total. Au départ de chacune des deux étapes, chaque participant se verra remettre le road-book décrivant l'itinéraire de cette étape.

Afin de s'adapter à l'expérience de chaque équipage, deux niveaux de difficulté de navigation sont proposés :

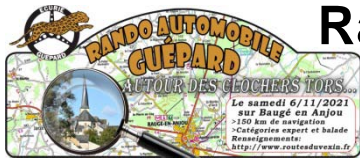
- Confirmés : road-book avec divers fléchés métrés et non métrés mais sans complexité excessive, cartes tracées ou à tracer au 1/25000^e et 1/50000^e
- Découverte : road-book avec fléchés simples et cartes tracées au 1/25000^e.

Afin de préserver le caractère ludique de cette randonnée, tous les appareils affichant une cartographie du terrain géolocalisée (que ce soit sur smartphone, tablette, ou tout autre système) ne seront pas autorisés.

4. ASSURANCES

L'Ecurie Guépard a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Organisateur.

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un participant, à lui-même et à son co-équipier.



Randonnée Automobile Guépard 2021

Feuille d'inscription

Document à renvoyer soigneusement et complètement rempli, seuls les bulletins complets seront acceptés (avec chèque ou virement). Nous acceptons les modifications ultérieures.

- Joindre le règlement de 135€ par chèque à l'ordre de l'Ecurie Guépard (+35€ par passager supplémentaire) ou par virement bancaire : FR76 1751 5006 0008 2838 6395 768 Ecurie Auto Guépard
à François DUFOSSE, 10 rue des marronniers 78330 Fontenay le Fleury

	<u>Conducteur</u>	<u>Co-équipier</u>
NOM		
Prénom		
Adresse		
Courriel		
Téléphone	<i>(Joignable en cours de rallye)</i>	
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Pensez à joindre la copie de votre pass sanitaire afin de gagner du temps sur place !		
<u>Difficulté de navigation</u>	Confirmé ou Découverte (rayer la mention inutile)	<u>Passagers supplémentaires, nombre :</u>
<u>VOITURE</u>		
Marque		
Modèle et Type		
Année de 1ère immatriculation		
Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie		
Par le contrat N°		Valable jusqu'au :
Contrôle technique N°		Valable jusqu'au :
<i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur.</i>		

⇒ [Joindre OBLIGATOIREMENT une copie des documents mentionnés en §2.2](#)

« En signant ce document, je m'engage à respecter le Code de la Route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement immatriculé, assuré, et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'Organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serais auteur ou victime »

Signature du conducteur précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :